CONTRAT DE VILLE
DU BASSIN D'AURILLAC

BILAN A MI-PARCOURS 2015-2019

SOMMAIRE

I - Présentation du Contrat de Ville du bassin d'Aurillac et des quartiers concernés Page 3
- a. Qu'est ce que le Contrat de Ville ? Page 3
- b. Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac Page 3
- c. Le rappel des principales orientations Page 6

II – Pilotage et animation du Contrat de Ville Page 7
- a. La gouvernance Page 7
- b. Une instance décisionnelle : le Comité de Pilotage Page 8
- c. Les instances techniques Page 8
- d. Les instances thématiques / groupes "projets" Page 8
- e. L'animation du dispositif Page 9

III – Bilan quantitatif des programmations annuelles Page 10
- a. Le nombre de projets soutenus Page 10
- b. Le nombre d'actions financées entre 2015 et 2019 par thématique Page 10
- c. Les crédits mobilisés sur la période 2015 - 2019 Page 11

IV- Bilan du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) Page 14
- a. Le cadre général Page 14
- b. Le protocole de préfiguration NPNRU du quartier de Marmiers Page 14
- c. Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire Marmiers Page 19

V – Bilan 2016/2019 des actions relatives à la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les résidences HLM du quartier de Marmiers Page 25
- a. Le cadre réglementaire Page 26
- b. La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers Page 26
- c. Les actions développées sur la période 2016/2019 Page 27
- d. Les crédits mobilisés sur la période 2016/2019 Page 28
- e. Les actions majeures Page 29

VI – Bilan des postes « Adultes relais » mobilisés sur le QPV Page 34

VII – Bilan de la participation citoyenne / du fonctionnement du Conseil Citoyen Page 39

VIII – Axes de progrès et orientations proposés pour la période 2020 – 2022 Page 41

Conclusion Page 42

I - PRESENTATION DU CONTRAT DE VILLE DU BASSIN D'AURILLAC ET DES QUARTIERS CONCERNES

La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est mise en œuvre par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre d'un contrat pluriannuel. Les objectifs sont d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La Politique de la ville répond aux cinq principes suivants :

- la territorialisation ;
- la mobilisation des moyens de droit commun, complétés si besoin par des crédits spécifiques ;
- la transversalité ;
- la participation ;
- l'innovation (autant que possible).

a. Qu'est ce que le Contrat de Ville ?

Le Contrat de Ville s'inscrit dans une démarche devant tenir compte des enjeux de développement économique, de développement urbain et de cohésion sociale. Il fixe le cadre du futur Projet de Renouvellement Urbain (PRU) et prévoit l'ensemble des actions à conduire pour favoriser la bonne articulation entre ce projet et le volet social de la politique de la ville.

L'État et ses établissements publics, l'intercommunalité, les communes, le département et la région, ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) et l'ensemble de la société civile, en particulier les associations et les habitants des quartiers prioritaires, sont parties prenantes de la démarche contractuelle à chacune de ses étapes.

Le contrat de ville repose sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi
- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain

Dorénavant, tous les dispositifs (contrat de ville et Projet de Renouvellement Urbain) doivent être conçus et pilotés en associant les citoyens concernés. Dans ce cadre, des conseils citoyens sont créés dans les territoires prioritaires. Ils ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de constituer un espace permettant les initiatives à partir des besoins des habitants.

b. Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville a été mise en œuvre localement dans le cadre de contrats passés entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) : le Contrat de Ville 2000/2006 et le Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007/2014 (CUCS).

En 2013, la réforme de la Politique de la Ville a abouti à la Loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine promulguée le 21 février 2014, qui prévoit la mise en place de nouveaux Contrats.

C'est dans ce cadre que le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac a été élaboré de manière commune et signé, le 13 novembre 2015, par les différents partenaires institutionnels concernés : l'Etat, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (ARA), le Département du Cantal, le Conseil Communal d'Action Sociale d'Aurillac, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, Pôle emploi et la Caisse des dépôts.

Ce contrat prend en compte une nouvelle géographie prioritaire identifiée par l'Etat (en concertation avec la CABA et la Ville d'Aurillac), à savoir un quartier de la Ville d'Aurillac : Marmiers / quartier sud (cf. zone rouge de la cartographie ci-dessous).

Il mentionne également trois quartiers en veille (cf. zone bleue de la cartographie ci-dessous) :

- IRIS Saint Géraud (ex-quartier CUCS)
- La résidence HLM de Brouzac
- Trois îlots du quartier de Belbex

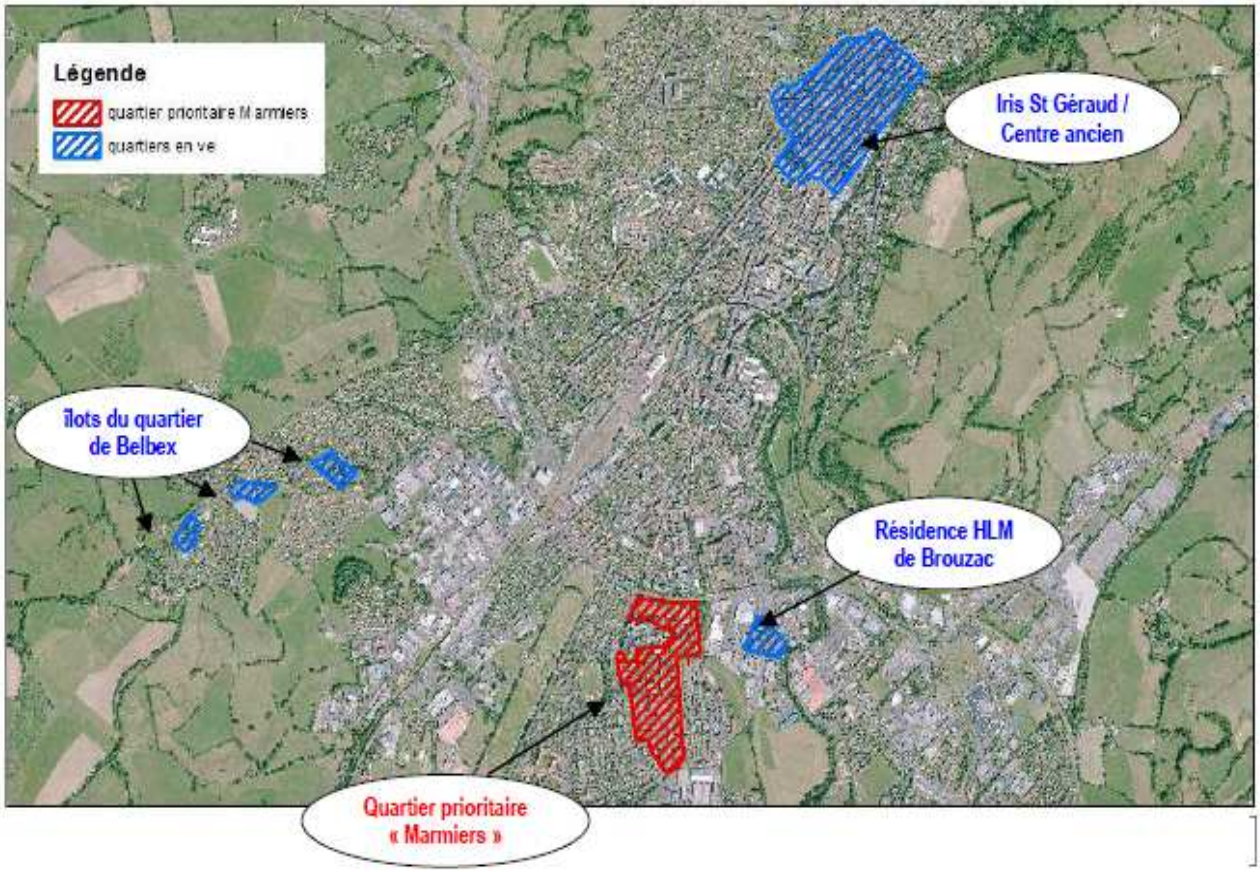

Localisation des quartiers Politique de la Ville dans l'agglomération Aurillacoise

- **Le quartier prioritaire Marmiers**

Le nouveau quartier prioritaire est situé à l'extrémité sud de la ville d'Aurillac et souffre d'un enclavement en raison de sa séparation avec le reste de l'unité urbaine par l'axe routier majeur : la RN 122.

Il compte **1 013 habitants** (source INSEE juin 2014) avec un revenu médian de 9 700 € par UC (unité de consommation) et est composé de quatre résidences HLM (429 logements construits entre 1956 et 1973, représentant 74% des logements du quartier), de maisons mitoyennes en bande datant des années 60/80 et d'équipements et services de proximité (centre commercial, centre social...) / *cf. cartographie ci-dessous*.

Localisation du quartier prioritaire « Marmiers » (extrait du Contrat de Ville)

- **IRIS Saint Géraud** *(ex-quartier CUCS)*

Le secteur centre ancien de la Ville d'Aurillac comprend des logements publics (HLM) et privés accueillant **2 120 personnes** correspondant à 1 638 ménages.

Le bâti est très ancien et présente des éléments architecturaux remarquables.

Toutefois, il révèle un habitat social privé fortement fragilisé et dégradé où se concentrent de nombreuses problématiques sociales, ce qui justifie un positionnement de ce territoire en « veille active ». On note également une activité économique fragile avec l'existence, sur certains îlots, de friches commerciales.

- **La résidence HLM de Brouzac**

Ce quartier populaire d'Aurillac situé à deux pas du quartier prioritaire « Marmiers » est excentré, voire isolé du fait de son implantation au milieu d'une zone d'activités industrielle et commerciale.

Il est composé de trois barres d'immeubles (construites en 1967), d'une maison de quartier, d'un terrain de foot et d'espaces verts.

177 personnes résident sur ce site, le situant ainsi sous le seuil de 1 000 habitants fixé par l'État/CGET. Pour autant, ce quartier présente des indicateurs de précarité préoccupants (faibles revenus, impayés, chômage, bénéficiaires RSA…), ce qui a amené à le placer en veille.

- **Trois îlots du quartier de Belbex**

Le quartier de Belbex, situé à l'ouest de la périphérie de la ville, s'étend du carrefour du Vialenc au vieux Belbex. Dès la fin des années 1950, des vagues de construction de lotissements se succèdent et le quartier se développe. Dans ce secteur, essentiellement résidentiel, des logements HLM ont été construits dans les années 80 et 90 : les résidences HLM des Remparts et de Louis Aragon, ainsi que les pavillons individuels rue et impasse Paul Valery.

Ces trois ensembles, où habitent 267 personnes (soit 118 ménages), ont été classés en veille car certains ménages sont en situation de forte précarité sociale (situation familiale, revenus, chômage, emploi précaire…) avec une part importante de familles monoparentales.

Ce quartier est dynamique et a une image très positive, comme l'atteste la présence de nombreux commerçants qui se sont installés en voisinage de la zone d'activité de Lescudilliers, ainsi que le centre commercial qui est devenu au fil du temps un centre névralgique (comprenant une pharmacie, une boulangerie, une boucherie, une supérette, un ostéopathe, une agence bancaire …).

c. Le rappel des principales orientations du Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac

Le Contrat de Ville du bassin d'Aurillac a pour ambition d'amorcer une transformation profonde des quartiers en « Politique de la Ville » de la commune d'Aurillac, notamment celui de Marmiers.

La finalité est d'enrayer les mécanismes de ségrégation en développant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les orientations de ce contrat se déclinent autour de **trois piliers** :

- **la cohésion sociale** : les objectifs sont de réduire la pauvreté ainsi que de renforcer la solidarité entre les populations. Les familles monoparentales, les jeunes et les personnes âgées sont identifiés comme des populations cibles pour lesquelles deux axes d'actions prioritaires ont été proposés : l'exercice de la citoyenneté et l'égalité réelle d'accès aux droits ;

- **le cadre de vie et le renouvellement urbain** :

Pour le volet « Cadre de vie » des améliorations durables sont recherchées concernant la propreté, la qualité des espaces extérieurs, la présence de services de proximités et l'amélioration du sentiment de sécurité.

Pour le volet « Renouvellement urbain », qui concerne uniquement le quartier prioritaire Marmiers, un changement profond est ambitionné. Cela se traduira par des démolitions partielles, de la morphologie urbaine du quartier (sous différentes facettes) et des interventions ayant un impact sur la trame foncière, la trame viaire, les formes architecturales, les fonctions, les services et la gestion de l'espace public.

Cette modification en profondeur, qui intègre de fait le remplacement de certaines parties du parc HLM, a pour but de revaloriser le territoire concerné en lui donnant une nouvelle attractivité et en développant/garantissant plus de mixité sociale.

- **le développement de l'activité économique et de l'emploi** : les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et l'agglomération (au bénéfice prioritairement des jeunes et des seniors), et de soutenir activement l'entreprenariat (social notamment).

II – PILOTAGE ET ANIMATION DU CONTRAT DE VILLE

a. La gouvernance

Le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac propose une **« gouvernance partagée »** qui s'appuie sur deux co-pilotes : l'État ayant un rôle de « garant » et l'Intercommunalité (CABA) en tant que "chef de file".

Cette gouvernance s'organise au travers de trois instances, le Comité de pilotage, le Comité technique et les groupes « projets» dont l'objectif est d'associer tous les partenaires institutionnels et acteurs locaux, sans oublier les habitants des quartiers concernés.

Le Comité de Pilotage

Co-pilotes : État et Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA)

Membres : Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, Conseil départemental du Cantal, Ville d'Aurillac, Caisse d'Allocations Familiales du Cantal, Conseil Communal d'Action Sociale d'Aurillac, Organismes HLM (Cantal Habitat, Polygône), Direction Départementale de la Sécurité Publique, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, Direction Départementale des Territoires, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Agence Régionale de la Santé, Pôle Emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Unité Territoriale de la DIRECCTE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et représentants du Conseil Citoyen (3 membres : 2 habitants et un acteur local).

Le Comité Technique

Animé par la Communauté d'Agglomération (service Politique de la Ville)

Membres : les référents des institutions signataires, les techniciens des différentes institutions/structures, membres du Comité de Pilotage et les représentants du Conseil Citoyen (3 personnes).

Missions : mettre en œuvre les décisions du Comité de Pilotage, définir, suivre et évaluer les plans d'actions.

Les Groupes « projets »

Coordonnés et animés par la CABA (service Politique de la Ville)

Membres : acteurs locaux et habitants des quartiers concernés

Missions : définir, élaborer et suivre les actions du Contrat de Ville.

Le niveau d'action de ces trois instances peut être : décisionnel, technique et thématique.

b. L'instance décisionnelle : le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage, co-animé par l'Etat et la CABA, a pour but d'examiner et valider la (les) programmation(s) annuelle(s) sur la base des préconisations formulées par la coordination technique. Il a aussi pour mission d'évoquer l'actualité du dispositif *(NPNRU, évaluation intermédiaire, avenant de prolongation…)* et d'échanger sur les axes et orientations à renforcer et/ou à développer pour l'année N+1.

7 réunions de ce comité ont été organisées entre 2015 et 2019, avec une participation satisfaisante des partenaires.

c. Les instances techniques

- **le comité technique**

Cette instance a pour objectifs :

- d'étudier les dossiers de demande de subvention en veillant à leur éligibilité au vu des axes et objectifs poursuivis ;
- d'auditionner les opérateurs afin d'échanger avec eux sur les projets déposés, de leur donner *(si besoin)* des précisions sur les orientations, de leur demander éventuellement d'étayer leur(s) projet(s) et leur rappeler les règles d'éligibilité.

Ce comité s'est **réuni deux à trois fois par an**.

- **le groupe technique État** (DDCSPP 15) **et CABA** (service Politique de la Ville)

Ce sont en moyenne **cinq à six rencontres annuelles** qui sont organisées par la CABA et l'Etat pour le pilotage et le suivi du Contrat de Ville.

Celles-ci ont pour but :

- d'organiser l'instruction de la programmation annuelle : rétro-planning, modalités administratives, règles pour la ventilation des crédits *(CABA et CGET)*…
- d'évoquer les bilans des actions N-1 ;
- d'examiner, en amont du Comité technique, les propositions de projets N ;
- de finaliser le plan de financement de la programmation annuelle ;
- de préparer les différentes réunions institutionnelles : conducteur de réunion, dossier, diaporama…

d. Les instances thématiques / groupes « projets »

De nombreux groupes « projets » ont été mis en place sous l'initiative de la CABA avec pour objectifs :

- de définir les projets à développer sur les quartiers « Politique de la Ville » ;
- de garantir l'implication et la participation active des habitants ;
- d'être en appui méthodologique et administratif ;
- de participer et accompagner si besoin à la mise en place du (des) projet(s).

Au total, sur la période 2015 – 2019, plus d'une **centaine de réunions / rencontres ont été organisées**.

Comité de Pilotage	**Comité technique**	**Groupe technique** Etat/DDCSPP 15 et CABA	**Groupes « projets »**	**Total**
7	**12**	**27**	**68**	**114**

e. L'animation du dispositif

La **coordination et l'animation sont assurées par la CABA**, via le service en charge de la Politique de la Ville, qui a pour principales missions :

- l'accompagnement et le soutien aux acteurs locaux pour la définition et la mise en place d'actions ;
- la préparation des programmations annuelles *(suivi technique et administratif en lien avec les services de l'Etat) ;*
- la définition et la rédaction des différents documents servant à l'instruction, l'examen et l'évaluation des actions : tableaux de bord, plans de financement de la programmation, notes, courriers, synthèses, diaporama, etc. ;
- l'instruction des projets en lien étroit avec la DDCSPP 15*;*
- la préparation des différentes instances *(rencontres et groupes de projets, Comités Techniques et de Pilotage…)* : agenda, bases de données, invitations, comptes-rendus / relevés de conclusions, préparation des dossiers, organisation logistique, etc ;
- l'instruction et l'analyse des bilans des actions réalisées ;
- la rédaction des rapports d'activités annuels relatifs à la mise en œuvre de la Politique de la Ville ;
- la notification des subventions par la rédaction et l'envoi d'un courrier aux porteurs de projets ;
- la participation aux différentes réunions institutionnelles afin d'assurer une articulation entre les orientations du Contrat de Ville et celles de l'ensemble des politiques publiques de droit commun, mais également, afin de garantir une cohérence et une lisibilité des réponses (projets / actions) apportées sur les territoires en « Politique de la Ville ».

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- poursuivre la dynamique partenariale proposée dans le cadre du contrat ;

- renforcer / développer la participation des membres du Conseil Citoyen aux groupes « projets » ;

- proposer un format de réunion du comité technique favorisant la participation et l'implication de ses membres afin d'éviter un essoufflement et/ou redondance/routine dans les sujets traités.

III – BILAN QUANTITATIF DES PROGRAMMATIONS ANNUELLES

a. Le nombre de projets soutenus

60 projets ont été financés sur la période 2015 - 2019

2015	2016	2017	2018	2019	Total
15	9	8	13	15	60

Dès 2015, l'Etat et la CABA ont privilégié, une démarche de co-construction des projets afin d'accompagner les opérateurs locaux dans la définition d'actions en lien avec les problèmes les plus prégnants identifiés dans les quartiers en Politique de la Ville.

Ce choix de ne pas procéder sous forme d'appel à projet avait un double objectif :
- éviter le « saupoudrage » des crédits (principal reproche formulé à la Politique de la Ville) ;
- privilégier les projets de proximité et s'inscrivant dans la durée.

Le nombre de projets accompagnés s'élève à une douzaine par an privilégiant ainsi le qualité et la plus value escomptée.

b. Le nombre d'actions financées entre 2015 et 2019 par thématique

Thématiques	Année					Total
	2015	2016	2017	2018	2019	
Emploi et développement économique	1	1	1	2	1	6
Accès à la culture et au sport	2	3	3	5	7	20
Citoyenneté et lien social	8	2	2	3	5	20
Santé et accès aux soins	-	1	1	-	2	4
Éducation / Parentalité	3	-	-	3	-	6
"Cadre de vie et renouvellement urbain"	1	2	1	-	-	4
Total	15	9	8	13	15	60

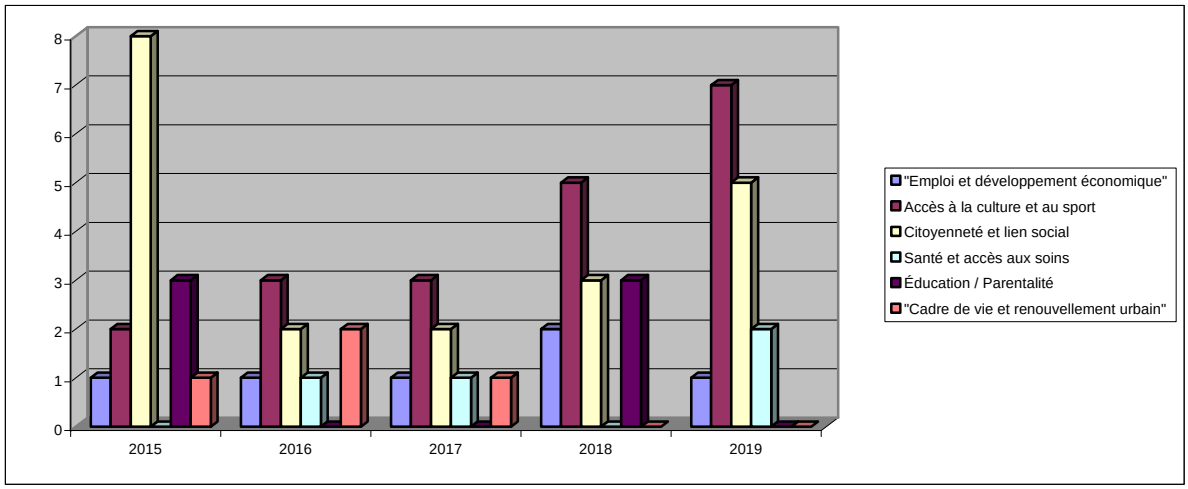

Entre 2015 et 2019, les projets mis en œuvre concernaient, pour 66 %, deux thématiques : « Accès à la culture et au sport» et « Citoyenneté et lien social » représentant 40 actions.

A contrario, peu d'actions ont été proposées sur la thématique « Éducation / Parentalité » alors que les besoins identifiés sont bien réels. De même, peu de projets sont mis en place dans le domaine de «Emploi et du développement économique» ainsi que pour celui de la «Santé et de l'accès aux soins». Cependant, des suggestions d'actions sont faites tous les ans.

L'absence d'actions concernant l'axe «Cadre de vie et renouvellement urbain» sur les deux dernières années (2018 et 2019), s'explique par la montée en charge du dispositif TFPB, pour lequel de nombreuses actions sont développées par le bailleur social «Cantal Habitat ».

c. Les crédits mobilisés sur la période 2015 - 2019

⇨ Subventions allouées par les co-pilotes du Contrat de Ville

	Année					Total
	2015	2016	2017	2018	2019	
CABA	55 000 €	52 400 €	44 350 €	50 380 €	52 980 €	**255 110 €**
Etat / CGET	60 000 €	52 000 €	43 050 €	50 530 €	53 260 €	**258 840 €**
Total	**115 000 €**	**104 400 €**	**87 400 €**	**100 910 €**	**106 240 €**	**513 950 €**

Le montant global des crédits alloués sur la période 2015-2019 est de **513 950 €,** dont **258 840 €** *(soit 50,36 %)* venant du Commissariat général à l'égalité des territoires (**CGET**), gestionnaire des fonds de l'Etat dans le cadre de la Politique de la Ville, et **255 110 €** *(soit 49,64 %)* de la **CABA**.

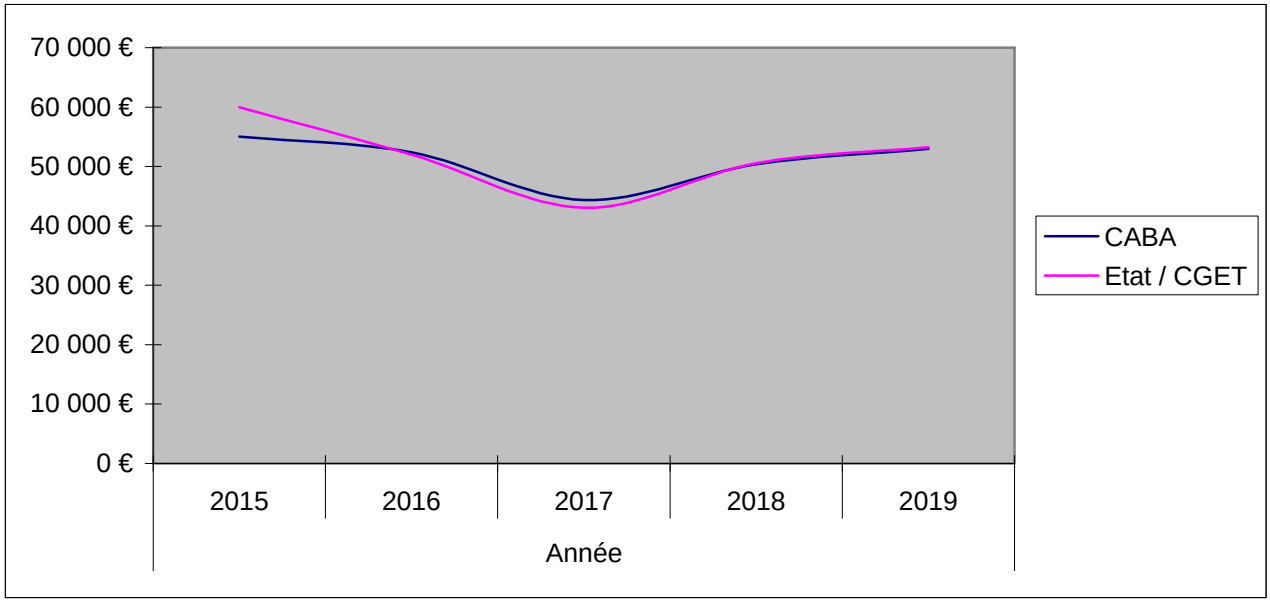

On observe une **quasi parité entre les sommes engagées par l'Etat et l'EPCI**.

A noter que des co-financements sont apportés en complément des crédits « Contrat de Ville » par d'autres institutions (Caisse d'Allocation Familiale, Conseil départemental, Fonds européens / FSE, Ville d'Aurillac …).

⇨ Financements par thématique

Thématiques	Année					Total
	2015	2016	2017	2018	2019	
Emploi et développement économique	18 000 €	15 000 €	4 500 €	29 000 €	10 000 €	76 500 €
Accès à la culture et au sport	17 700 €	8 500 €	28 300 €	52 410 €	73 590 €	180 500 €
Citoyenneté et lien social	47 950 €	14 500 €	5 400 €	11 500 €	9 400 €	88 750 €
Santé et accès aux soins	-	8 800 €	18 400 €	-	13 250 €	40 450 €
Éducation / Parentalité	15 350 €	-	-	8 000 €	-	23 350 €
"Cadre de vie et renouvellement urbain"	16 000 €	57 600 €	30 800 €	-	-	104 400 €
Total	115 000 €	104 400 €	87 400 €	100 910 €	106 240 €	513 950 €

Les domaines où les financements ont été les plus importants sont :
- la thématique « Accès à la culture et au sport » avec 35,12 % ;
- le volet « Cadre de vie et renouvellement urbain » avec 20,31 % ;
- l'axe « Citoyenneté et lien social » avec 17,27 % ;
- l'« Emploi et le développement économique » avec 14,88 %.

Les thématiques les moins financées sont : « Santé et accès aux soins » avec 7,87 % et « Éducation / Parentalité » avec 4,54 %, pour lesquelles, comme on a pu le voir précédemment, peu d'actions sont développées.

NB : Le coût des actions peut varier d'une manière importante selon la nature du projet et de la thématique traitée.

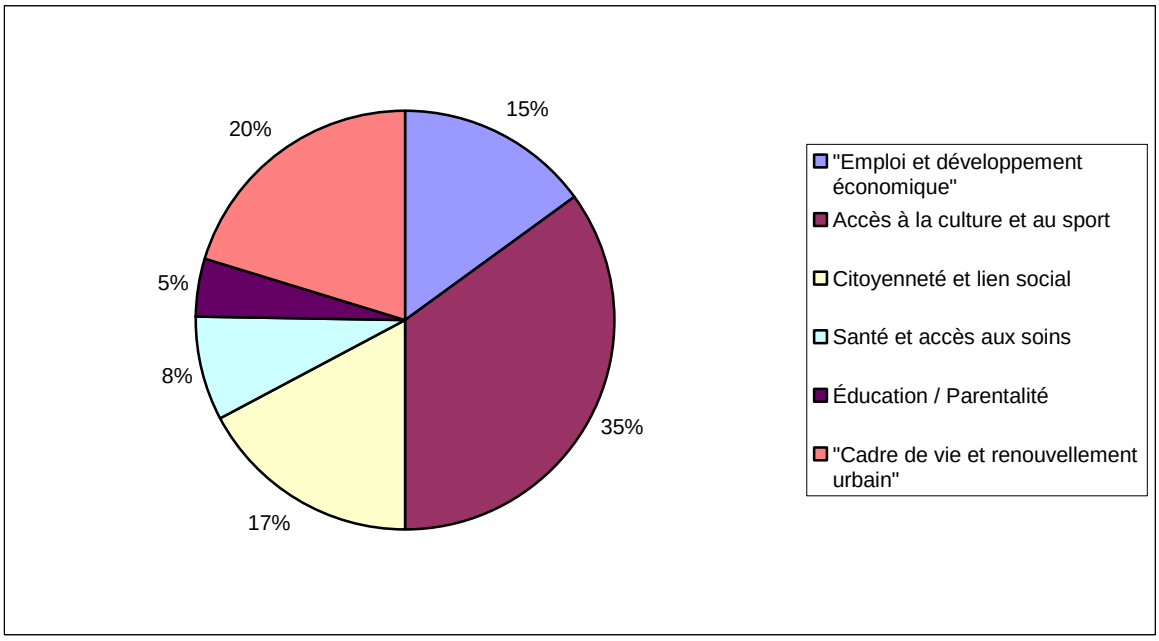

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- poursuivre les projets qui favorisent le lien social et le vivre ensemble afin de conforter les valeurs de solidarité et de citoyenneté ;

- renforcer la démarche « l'aller vers », en développant les synergies et l'implication des différents médiateurs sociaux (postes adultes relais) ;

- accompagner les actions améliorant les conditions de vie des habitants, ainsi que leur santé ;

- soutenir toutes les initiatives qui permettront l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés ;

- développer les actions d'éducation et de soutien à la parentalité qui défendent le principe de coéducation et positionnent le parent comme premier acteur éducatif auprès de son enfant ;

- amplifier le soutien et l'appui aux initiatives et projets d'habitants.

IV – BILAN DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

a. Le cadre général

Au vu des dysfonctionnements et inégalités identifiés sur le quartier prioritaire Marmiers, l'Etat a décidé que ce site bénéficierait de moyens spécifiques dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), au titre des quartiers d'intérêt régional.

La définition d'un Projet de Renouvellement Urbain (PRU) comprend deux temps :

- le premier consiste en l'élaboration d'un protocole de préfiguration (c'est la feuille de route pour la définition du PRU) ;
- le second prévoit la rédaction et la signature d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain (2017- 2025) avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Région et l'ensemble des partenaires locaux impliqués dans la démarche.

b. Le protocole de préfiguration NPNRU du quartier de Marmiers

Le protocole de préfiguration pour la définition du futur PRU du quartier prioritaire « Marmiers » a été co-produit, durant le premier semestre 2016, par les partenaires institutionnels concernés : l'État (Direction Départementale des Territoires du Cantal), la Région Auvergne Rhône Alpes, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac, le bailleur social Cantal Habitat et la Caisse des Dépôts.

Ce protocole, qui a été finalisé le 30 juin 2016 et signé au cours du second semestre 2016, se structure autour de quatre points majeurs :

- la déclinaison de la vocation du quartier à 10-15 ans dont les finalités sont la modification de la structure sociologique et l'amélioration de son image et de son attractivité ;
- l'identification de trois axes de travail : la stratégie territoriale (avec la consolidation de l'entrée sud de l'agglomération), l'engagement dans une démarche « éco quartier » et le développement de la mixité des fonctions (centre commercial de Marmiers, polarité sport et loisir du sud d'Aurillac…) ;
- la proposition d'un programme de travail comprenant la réalisation d'études (qui doivent permettre de préciser et définir le futur PRU Marmiers) et la mise en place des instances de travail et de validation ;
- la définition de la gouvernance et de l'organisation de travail.

⇨ **Le programme de travail prévisionnel du protocole**

Le programme de travail pour la définition du PRU « Marmiers » prévoyait :

- la réalisation de **cinq études** (trois études de programmation, une étude liée à la stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération et une étude dite « ensemblière » devant servir à la définition du PRU du quartier prioritaire « Marmiers ») ;

- la mise en place de **deux instances partenariales** : une technique (la Cellule Opérationnelle de Renouvellement Urbain/CORU) et une de pré-validation (la Cellule Institutionnelle de Renouvellement Urbain/CIRU) ;

- l'animation d'un **groupe de travail « Participation citoyenne et stratégie de concertation »**.

⇨ **Etat d'avancement du programme de travail**

✓ ***Concernant les cinq études***

Cinq études ont été réalisées durant la phase Protocole de préfiguration, à savoir :

- ***Etude de faisabilité pour la création d'une régie de quartier ou de territoire*** *(étude sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Aurillac / texte rédigé par la commune d'Aurillac)*

En 2016, la ville d'Aurillac a confié à ITG Consultant une étude de faisabilité pour l'implantation d'une régie de quartier ou de territoire sur la commune d'Aurillac. En ce sens, le travail engagé par le cabinet devait permettre de définir l'opportunité que représenterait l'installation d'une régie pour le développement du territoire.

Pour définir cette opportunité, ITG Consultant a travaillé selon la méthodologie mise en place par le Comité National de Liaisons des Régies de quartier (CNLRQ). Ainsi, plusieurs rencontres ont eu lieu avec les potentiels donneurs d'ordres (collectivités et bailleurs) et les représentants des habitants.

Des réunions « groupe projet » (incluant tous les partenaires) ont été réalisées pour définir le périmètre de la régie, les modalités de gouvernance et les activités marchandes et non marchandes.

Suite à cette étude, qui indiquait un potentiel possible pour le territoire, la municipalité a décidé de mettre en œuvre le projet en lançant un appel à candidature auprès des structures d'insertion pour que l'une d'elle puisse porter le projet de régie de quartier.

Cet appel à candidature s'est déroulé en juillet et août 2016. Un candidat a été retenu en fin d'année 2016 et la ville d'Aurillac a alors sollicité le CNLRQ pour mettre en œuvre le projet de régie.

Ainsi en novembre 2017, le CNLRQ a lancé la phase opérationnelle du projet. Celui-ci n'a finalement pas abouti au regard du contexte territorial qui avait changé pour les structures d'insertion depuis l'étude de faisabilité.

- ***Etude de programmation Viv@cités*** *(étude sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Aurillac / texte rédigé par la commune d'Aurillac)*

Cette étude avait pour objectif de définir la programmation de Cré@'cité afin d'en faire un espace moteur pour le développement du quartier alliant la mixité des fonctions.

En lieu et place de l'ancienne école et du centre social actuel, l'équipement à venir doit être un élément identitaire de la ville d'Aurillac qui lie les fonctions économiques, culturelles et associatives.

Pour mener à bien cette étude et ce programme, la municipalité a mandaté le groupement Initial Consultant, CréaFactory, Culture Trafic, DicoBat et RC Consultant.

La méthodologie s'est déclinée en 3 phases :

* *Etude d'opportunité*
* *Pré-programme*
* *Programme d'aménagement détaillé*

Pour construire le programme d'aménagement, deux étapes de concertation ont eu lieu :

* *6 groupes de travail techniques avec les partenaires locaux déclinés en 3 thèmes : associatif, culturel et économique ;*
* *une journée citoyenne pour associer les habitants (conseil de quartier et conseil citoyen).*

Le rendu de l'étude a défini les deux éléments structurants du site :

* *Viva'cité lieu à vocation culturel et associatif dans les locaux de l'ancienne école ;*
* *Cré@'cité lieu à vocation économique et numérique dans les locaux de l'actuel centre social.*

Suite à cette étude, la municipalité a lancé un marché public de maîtrise d'œuvre pour réaliser le site de Viva'cité. L'architecte a été retenu en février 2018, pour un début des travaux prévu à la fin d'année 2019.

Pour Cré@'cité, la municipalité va lancer un marché de maîtrise d'œuvre en fin d'année 2019 / début 2020.

- ***Etude de requalification du pôle commercial Marmiers*** *(étude sous maîtrise d'ouvrage Ville d'Aurillac - texte rédigé par la commune d'Aurillac)*

Cette étude avait pour objectif de préciser la faisabilité et la requalification possible du pôle commercial de Marmiers afin d'alimenter l'étude de définition du projet de renouvellement urbain.

En outre, pour renforcer l'attractivité du pôle marchand, la mission devait intégrer une double dimension d'analyse : urbaine et économique.

Ainsi, suite à un appel d'offre, le groupement Initial Consultant et AID observatoire a été retenu pour réaliser cette étude. La méthodologie s'est déclinée en 3 phases :

* *Phase 1 : Diagnostic synthétique et hiérarchisation des enjeux et objectifs*
* *Phase 2 : Proposition de scénario et pré-chiffrage*
* *Phase 3 : Approfondissement du scénario choisi, mesure des impacts et montage opérationnel*

Le but de l'étude était de proposer des possibilités de réorganisation et de scénographie du centre commercial autour d'un espace public qualitatif en appui et échange avec le projet NPNRU.

L'ensemble des partenaires du projet, y compris l'association des commerçants et le conseil citoyen, ont été associés tout au long de l'étude.

Suite à cette étude, la municipalité a lancé un marché public de maîtrise d'œuvre pour réaliser la requalification du site. L'architecte a été retenu fin juin 2019, il devrait proposer un avant projet définitif en fin d'année 2019, pour un démarrage des travaux en mars 2020.

- ***Etude « Stratégie de peuplement de l'agglomération aurillacoise et programmation habitat du projet de renouvellement urbain »*** *(étude sous maîtrise d'ouvrage de la CABA)*

Afin d'éviter la concentration de populations précaires et favoriser/renforcer la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire intercommunal, une étude appelée « Stratégie de peuplement à l'échelle de l'agglomération » a été inscrite au programme de travail du protocole de préfiguration NPNRU.

Cette étude socle pour le projet de renouvellement urbain du quartier de Marmiers, qui a été réalisée avec l'appui du cabinet d'études MERC/AT Citadia, a été lancée le 19 juillet 2016.

Elle a permis :

- de définir les orientations en matière d'équilibre / rééquilibrage du peuplement à l'échelle de l'agglomération ;
- de préconiser la programmation de logements à l'échelle de l'agglomération et notamment sur le quartier prioritaire « Marmiers », afin de contribuer à une plus grande mixité sociale ;
- de rédiger un document cadre précisant les orientations en matière d'attribution de logements sociaux sur le territoire de la CABA.

A noter que ce dernier a été adopté par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) le 20 juin 2019 et se compose de **4 axes déclinés en 11 orientations** :

Axes	Orientations
Axe 1 – Améliorer la mixité sociale à l'échelle intercommunale	- N°1 : Rééquilibrer l'offre sociale sur le territoire, entre les communes et les quartiers - N°2 : Diversifier les produits proposés pour améliorer l'attractivité du parc social - N°3 : Orienter les attributions en fonction de la fragilité des quartiers et des résidences

Axe 2 – Améliorer la qualité de vie dans les immeubles ou les quartiers en déficit d'attractivité	- N° 4 : Réhabiliter et / ou résidentialiser les programmes pour lesquels une intervention sur le bâti peut avoir des conséquences directes sur leur attractivité - N°5 : Traduire dans le programme ANRU des actions fortes et innovantes permettant la mutation du quartier Marmiers et son changement d'image - N°6 : Envisager une action globale sur l'IRIS Saint-Géraud, portant sur le parc social, privé et les espaces publics
Axe 3 – Faciliter le parcours résidentiel des ménages locaux	- N°7 : Assurer le relogement des ménages concernés par le projet de renouvellement urbain - N°8 : Mettre en place des parcours résidentiels positifs / valorisant pour les locataires en place - N°9 : Fluidifier les parcours résidentiels des ménages par des actions d'accompagnement
Axe 4 – Assurer un suivi partenarial de la politique d'attribution	-N°10 : Poursuivre le travail partenarial effectué dans le cadre du Bureau d'Accès au Logement et à l'Hébergement (BALH) - N°11 : Mettre en place un suivi et une évaluation des attributions

De plus, la CIL a également adopté les orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social et leur mise en œuvre fera l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

- ***Étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier prioritaire Marmiers*** *(étude sous maîtrise d'ouvrage de la CABA)*

L'étude de définition du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de Marmiers, qui a été confiée au Groupement d'Entreprises « JDL Architecture » (composé du cabinet d'architecture JDL, mandataire du groupement et de 4 co-traitants) a été lancée le 24 janvier 2017.

Il s'agit d'une étude ensemblière qui intègre les conclusions des quatre autres études (décrites ci-dessus).

De 2016 à 2019, différentes réunions de travail ont été organisées et ont permis :

- de préciser les éléments de diagnostic et de contexte ;
- d'identifier et valider sept enjeux ;
- d'arrêter et entériner le schéma d'orientations stratégiques pour le futur PRU Marmiers ;
- de décliner deux scénarios de renouvellement urbain ;
- de définir un scénario de synthèse « Parc habité » ;
- de préciser et affiner les différentes opérations qui composent le PRU ;
- de rédiger une maquette financière et un calendrier prévisionnel.

✓ ***Concernant les instances partenariales***

Entre 2016 et 2019, 30 rencontres ont été organisées :

Années / Type d'instances	2016	2017	2018	2019	TOTAL
CORU (instance technique)	5	2	-	-	**7**
CORU élargie	2	1	-	-	**3**
Séminaires « élus/NPNRU »	-	2	3	-	**5**
CIRU / Comité de Pilotage local	1	1	1	1	**4**
Groupes de travail/ateliers	1	2	4	4	**11**
TOTAL	**9**	**8**	**8**	**5**	**30**

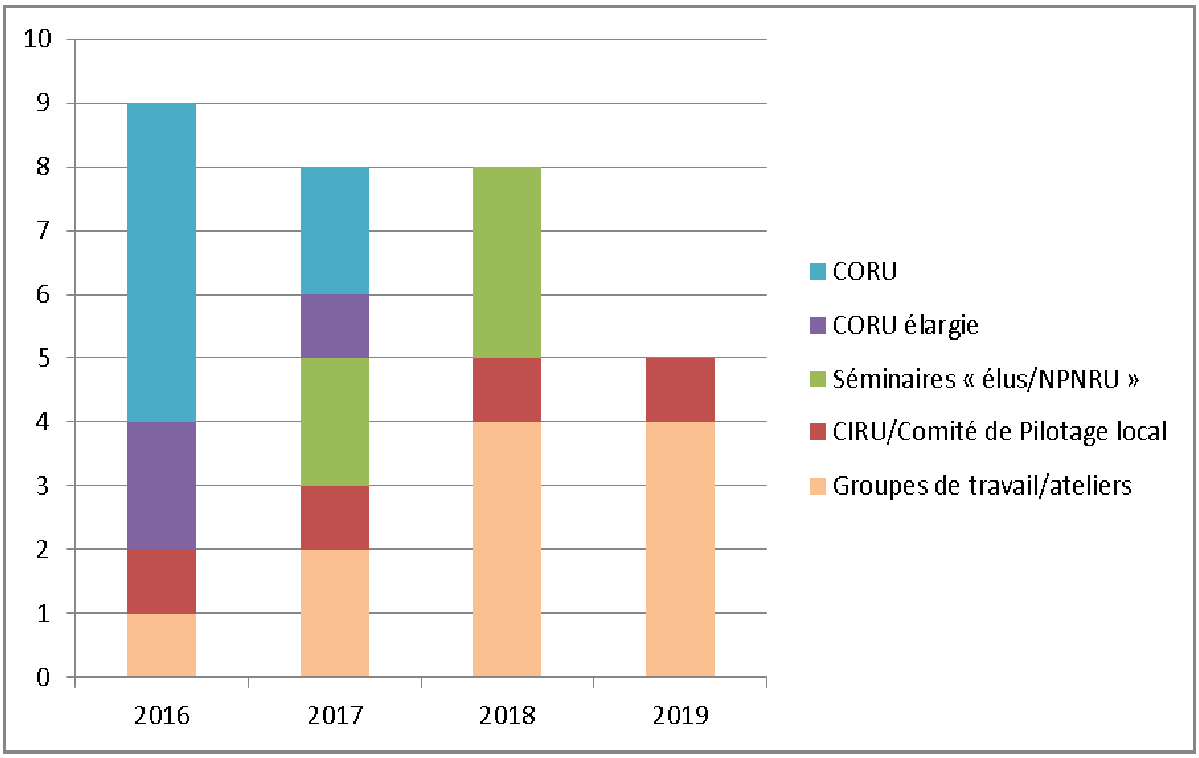

✓ ***Concernant le groupe de travail « Participation citoyenne et stratégie de concertation »***

En août 2016, les membres de la CORU ont sollicité les dispositifs/collectifs d'habitants afin qu'ils désignent deux représentants pour participer à ce groupe de travail.

12 personnes ont été identifiées et/ou désignées :

- pour le Conseil de Concertation Locative : quatre personnes ;
- pour le collectif « Mieux Vivre Ensemble » : deux personnes ;
- pour le Conseil de quartier : deux personnes ;
- pour le Conseil citoyen : deux personnes ;
- pour l'association des commerçants de Marmiers : deux personnes (et deux suppléants).

La première rencontre (8 personnes présentes), qui a eu lieu le 23 mars 2017 au Centre social de Marmiers, a permis :

- de rappeler les objectifs poursuivis par le Contrat de Ville 2015/2020 du bassin d'Aurillac et présenter la démarche du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) ;
- d'échanger et définir les modalités opérationnelles de fonctionnement du groupe de travail : missions, rôles des membres, format et fréquences des rencontres…

La deuxième rencontre, programmée le 6 avril 2017 à l'appartement de Canteloube (7 personnes présentes) avait pour but :

- d'échanger sur le regard que les membres portent sur le quartier de Marmiers,
- d'évoquer les premières réflexions et hypothèses que le cabinet d'étude JDL soulevait pour la définition du PRU de Marmiers.

La troisième rencontre s'est déroulée le 18 octobre 2017 au Centre social de Marmiers, (8 personnes présentes) et a permis d'évoquer les premières orientations stratégiques.

c. Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire Marmiers

Le PRU de Marmiers a été défini en déclinant cinq points importants :

- les enjeux ;
- le schéma d'orientations stratégiques ;
- les opérations proposées ;
- la maquette financière ;
- le calendrier prévisionnel des opérations.

⇨ **Les enjeux du PRU de Marmiers**

Les 7 enjeux identifiés et partagés par les acteurs locaux sont les suivants :

- accompagner une meilleure répartition de l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération et dans des secteurs attractifs pour le logement ;
- créer les conditions d'un renouvellement de l'offre de produits pour lesquelles on viendrait vivre à Marmiers (mixité sociale) ;
- supprimer les configurations pénalisantes pour contribuer à régler les problèmes de sécurité et d'incivilité ;
- corriger l'image et les dysfonctionnements des patrimoines ayant un impact négatif sur l'attractivité du quartier ;
- revaloriser et conforter le pôle commercial (scénographie, mise en valeur des commerces sur le flux, accessibilité et confort…) ;
- repenser l'entrée de quartier (et le boulevard) pour être plus accueillante et sécurisante ;
- développer un cadre de vie « ville à la campagne » avec des équipements et des espaces publics attractifs.

⇨ **Le schéma d'orientations stratégiques du Projet de Renouvellement Urbain de Marmiers**

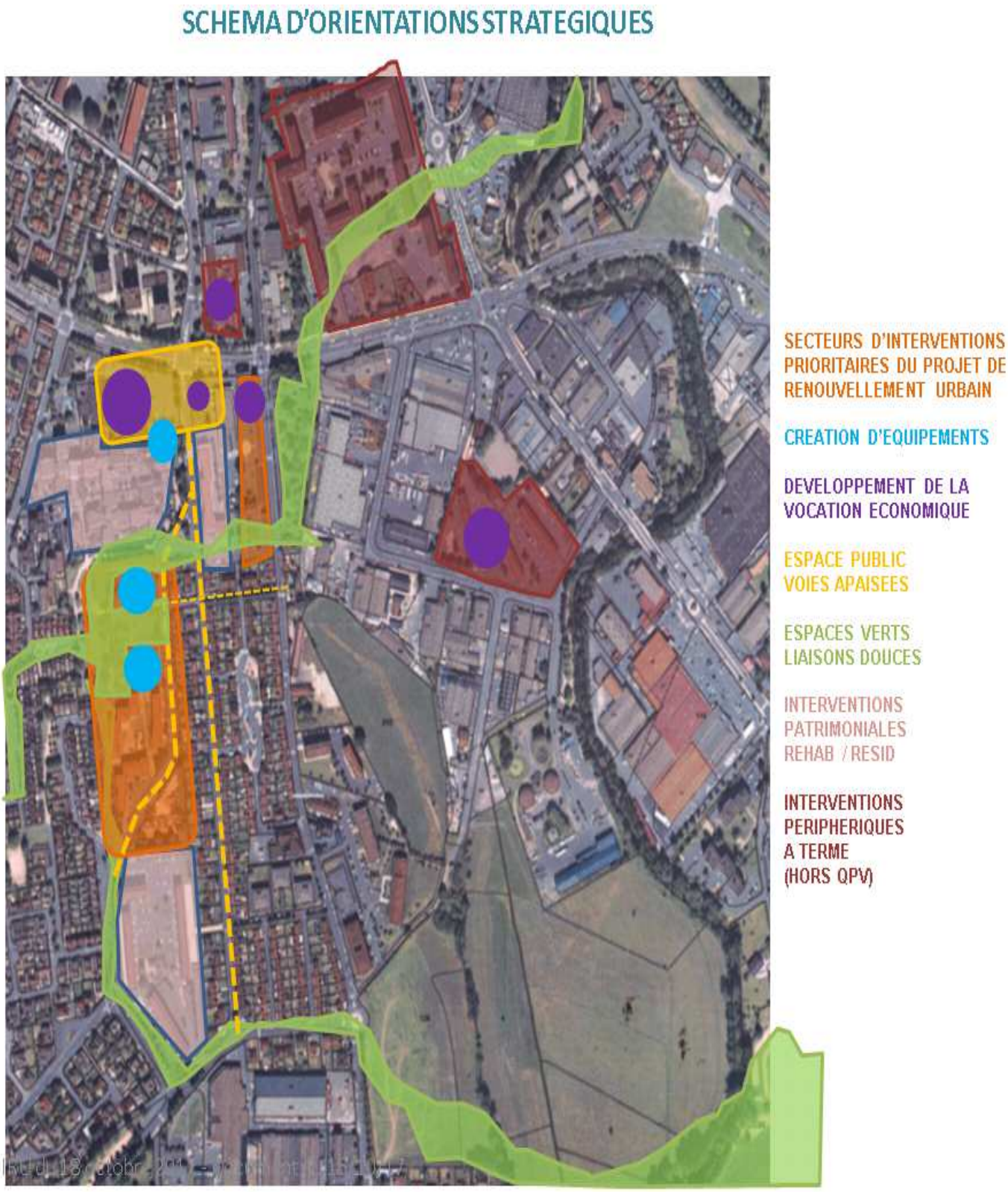

⇨ **<u>Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier prioritaire « Marmiers »</u>** *(au 30 août 2019)*

⇨ **Les opérations proposées pour le Projet de Renouvellement Urbain de Marmiers**

Les opérations proposées par le bailleur social « Cantal Habitat » sont les suivantes :

Thèmes	Opérations	Nombre de logements concernés	Compléments d'informations
Démolition et relogement	Résidence Marmiers	92 logements	
	Résidence Clémenceau	119 logements	
Construction	Reconstitution de logements locatifs sociaux hors site	15 logements	Sur la commune d'Arpajon/Cère (secteur gare)
		48 logements	Sur le site de Saint-Eugène – et du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)T
	Reconstitution de logements locatifs sociaux sur site	25 logements	Logements intergénérationnels sur le site de Clémenceau
		12 logements	Maisons sur foncier de la résidence de Marmiers
Accession	Maisons clés en main sur site Clémenceau	5 maisons	Prime d'accession à la propriété
	Lots à bâtir sur site Clémenceau	6 lots	
Résidentialisation de Canteloube	Installation d'ascenseurs (Intervention sur le bâti)	156 logements	
	Aménagement des pieds d'immeubles (coulée verte)		

Les opérations qui seront mises en œuvre par la Ville d'Aurillac sont les suivantes :

Thèmes	Opérations	Compléments d'informations
Equipements de proximité « Viv@cité »	Réhabilitation et construction neuve	Réhabilitation du bâtiment de l'école maternelle de Marmiers
		Réhabilitation du bâtiment de l'école primaire de Marmiers
Réhabilitation du Centre social – Projet « Cré@cité »	Réhabilitation du bâtiment	
	Dépollution de l'ancienne station essence	
Aménagements	Mail Cortat	
	Centre commercial de Marmiers	Allées du Centre commercial
		Place commerciale
	Requalification de la rue de la Cère	
	Modification de la rue Clémenceau	
	Aménagement de la rue Cortat	
	Création d'une piste cyclable	
	Création d'une coulée verte	

⇨ **Les crédits mobilisés**

Les 33 618 996 € qui seront mobilisés, se répartissent de la manière suivante :

Financeurs	Aides consenties/subventions
Agence Nationale de Renouvellement Urbain	7 248 296 €
Ville d'Aurillac	4 717 066 €
Cantal Habitat	4 000 000 €
Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	3 660 000 €
CABA	2 792 341 €
Prêt auprès de la Caisse des Dépôts	9 306 200 €
Prêts bonifiés	928 300 €
Dotation de soutien à l'investissement local (D.S.I.L)	242 593 €
Fonds européen de développement régional (F.E.D.E.R) – Axe 4	600 000 €
Autre (valorisation du foncier)	124 200 €
TOTAL	**33 618 996 €**

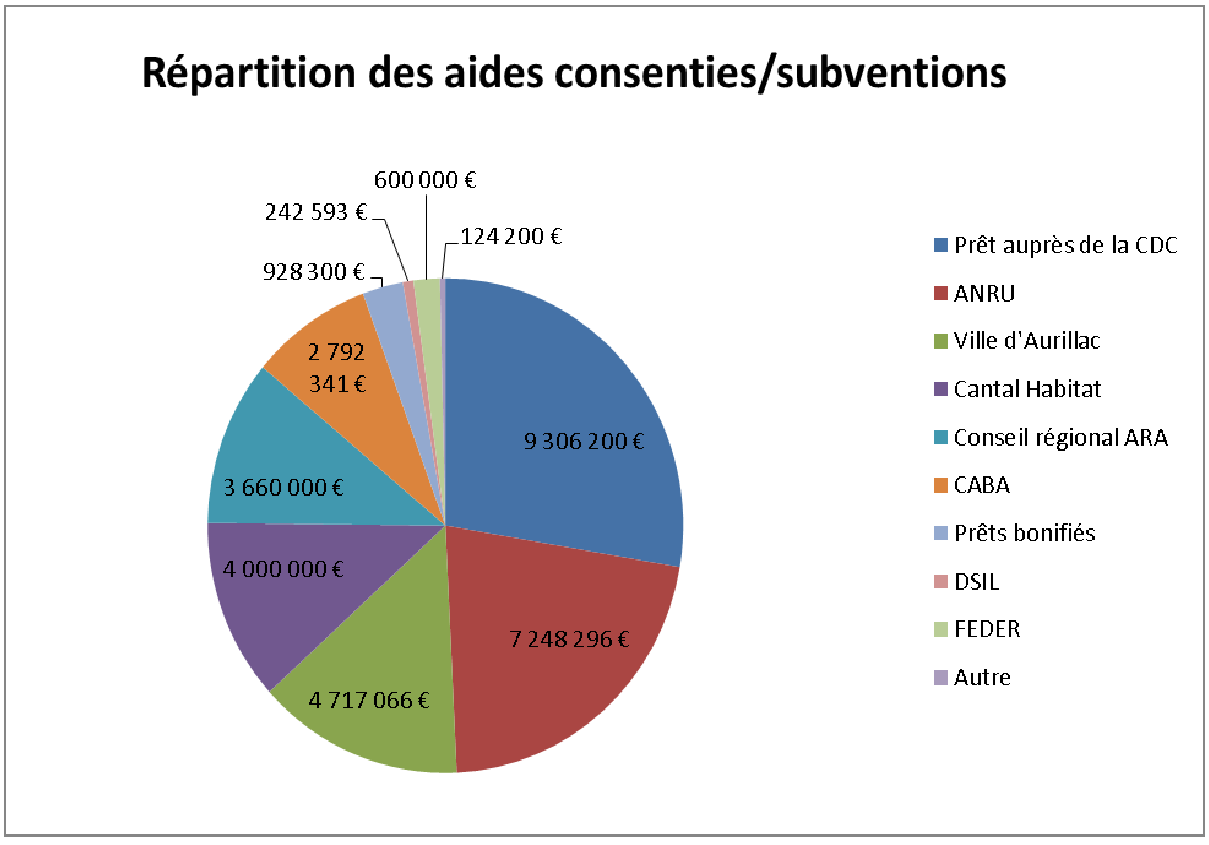

⇨ **Le calendrier prévisionnel des opérations**

Les opérations du bailleur social « Cantal Habitat » devraient être réalisées selon le calendrier suivant :

Thèmes	Opérations	Date
Relogement	Résidence Marmiers	2020
	Résidence Clémenceau	2021
Démolition	Résidence Marmiers	2021
	Résidence Clémenceau	2022/2023
Construction	Reconstitution de logements locatifs sociaux hors site – Commune d'Arpajon/Cère-gare	2020
	Reconstitution de logements locatifs sociaux hors site - Saint-Eugène - FJT	2021/2022
	Reconstitution de logements locatifs sociaux sur site - Logements intergénérationnels sur le site Clémenceau	2023
	Reconstitution de logements locatifs sociaux sur site - Maisons sur site Marmiers	2023
Accession	Maisons clés en main sur site Clémenceau	2023/2024
	Lots à bâtir sur site Clémenceau	2023/2024
Résidentialisation Canteloube	Intervention sur le bâti (dont les ascenseurs)	Fin 2019/début 2020
	Aménagement (coulée verte)	2023/2024

Le calendrier pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Aurillac est le suivant :

Thèmes	Opérations	Date
Equipements de proximité « Viv@cité »	Réhabilitation et construction neuve	2020
Réhabilitation du Centre social Cré@cité	Réhabilitation du bâtiment	2022
	Dépollution de l'ancienne station essence	2022
Aménagements	Mail Cortat	2022
	Allées du Centre commercial de Marmiers	2020
	Requalification de la rue de la Cère	2024
	Modification de la rue Clémenceau	2024
	Aménagement de la rue Cortat	2022
	Création d'une piste cyclable	2021/2024
	Création d'une coulée verte	2024

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- mettre en œuvre le programme de travail de la convention NPNRU ;

- lancer, dès le 1er semestre 2020, le relogement des ménages de la résidence HLM de Marmiers ;

- proposer, en amont de la réorganisation spatiale et des travaux de résidentialisation de la résidence de Canteloube, la mise en œuvre « opérationnelle" d'une stratégie de rééquilibrage du peuplement. L'objectif étant de garantir la mixité sociale sur ce parc HLM ;

- installer la « Maison du projet » dès 2020, en étroite relation avec le Conseil Citoyen.

V – BILAN 2016/2020 DES ACTIONS RELATIVES A LA CONVENTION D'UTILISATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) POUR LES RESIDENCES HLM DU QUARTIER MARMIERS

a. Le cadre réglementaire

Le Pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain » du Contrat de Ville du bassin d'Aurillac 2015/2020 a pour ambition de réduire les inégalités territoriales entre le quartier prioritaire et le reste de l'agglomération, en agissant directement sur la qualité de vie des habitants.

Pour ce faire, une démarche de « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) » a été enclenchée entre ceux qui habitent les quartiers et les institutions qui ont la responsabilité de leur gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie de tous les habitants en les associant à la gestion et en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie. Il s'agit également de développer des actions de prévention des incivilités et de la délinquance par l'aménagement des parties communes et des espaces extérieurs.

Afin de garantir et accentuer la mise en œuvre de cette GUSP sur le parc HLM des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, un dispositif national a été défini au profit des bailleurs sociaux présents sur ces territoires : la convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Conformément à la loi de Programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine du 21 février 2014 et la loi de finances 2015, cette convention prévoit, à partir du 1er janvier 2016 et sur toute la durée du Contrat de Ville, un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements sociaux anciens situés dans les quartiers prioritaires.

En contrepartie de cet avantage fiscal, le bailleur social s'engage à renforcer ses interventions sur le quartier en faveur de la qualité de service, notamment au moyen d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance des résidences, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

De plus, cet abattement doit permettre au bailleur de compenser les surcoûts de gestion liés aux besoins du quartier prioritaire qu'il ne serait pas en mesure d'absorber et qui pèseraient trop lourdement sur les charges des locataires.

b. La convention d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour les résidences HLM du quartier prioritaire Marmiers

La convention d'utilisation de la TFPB 2016/2020 pour le quartier prioritaire « Marmiers » a été co-signée le 15 décembre 2016 par l'État, la CABA, la Ville d'Aurillac, le Conseil départemental du Cantal et le bailleur social Cantal Habitat.

L'élaboration multi-partenariale de cette convention a duré 11 mois, durant lesquels une vingtaine de réunions/rencontres ont été organisées avec les partenaires institutionnels suivants : Ville d'Aurillac, Conseil départemental du Cantal, services de l'État (DDT 15 et DDCSPP 15) ainsi qu'avec les membres du Conseil de Concertation Locative (INDECOSA-CGT, UFC Que Choisir, CNL et AFOC).

Cette convention se structure autour de 7 points majeurs :

- la démarche retenue pour élaborer le diagnostic partagé ;
- les principaux dysfonctionnements ;
- le programme d'actions 2016/2020 « Gestion Urbaine et Sociale de Proximité » pour les résidences HLM du bailleur social « Cantal Habitat »;
- les moyens de gestion de droit commun mobilisés par le bailleur sur le quartier prioritaire et hors quartier prioritaire ;
- les modalités d'association des représentants des locataires ;
- la gouvernance et le pilotage ;
- le suivi et l'évaluation du plan d'actions et de la convention pluriannuelle.

Le patrimoine concerné sur le quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) est le suivant :

Résidences du QPV	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de TFPB	Montant annuel de l'abattement (correspondant à 30%)		Estimation du montant de TFPB
		Part de la Commune (54,26%)	Part du Département (45,74%)	
Canteloube	156	15 439,52	13 015,18	28 454,7
Clémenceau	119	11 411,37	9 619,53	21 030,9
Cortat	62	5 913,63	4 985,07	10 898,7
Marmiers	92	5 520,85	4 653,95	10 174,8
TOTAL	**429**	**38 285,37**	**32 273,73**	**70 559,10**

Afin de veiller à la bonne exécution de cette convention et de suivre la mise en œuvre du plan d'actions, le bailleur social Cantal Habitat a organisé **huit réunions** (entre 2018 et 2019) permettant ainsi de faire le bilan des actions et d'évoquer les perspectives / les projets.

Réunions TFPB	2018		2019	
- avec les membres des représentants des locataires dans le cadre du Conseil de Concertation Locative	1		1	
- avec les partenaires signataires de la convention TFPB	1	le 08/03/2018	1	le 13/03/2019
- avec les membres du Comité Technique du Contrat de Ville	1	le 20/03/2018	1	le 26/02/2019
- avec les membres du Comité de Pilotage du Contrat de Ville	1	le 21/06/2018	1	le 19/06/2019

c. Les actions développées sur la période 2016/2019

27 actions ont été proposées dont le détail est précisé dans le tableau ci-dessous :

Objectif des actions	2016/2017	2018	2019	**TOTAL**
Co-élaborer une Charte de bon voisinage avec les locataires		1		**1**
Développer et/ou améliorer les outils			1	**1**
Mettre en place des temps d'animation	1	3	2	**6**
Mettre en place des ateliers « vie quotidienne »		1	1	**2**
Développer des services de proximité			1	**1**
Impliquer les habitants	3	2		**5**

Requalifier un local vacant	1			**1**
Renforcer les services concourant à l'amélioration du cadre de vie des habitants (enlèvement des épaves et nettoyage des tags)	2	2	2	**6**
Mettre en place des équipements	2	1		**3**
Mettre en place une cellule de veille			1	**1**
TOTAL	**9**	**10**	**8**	**27**

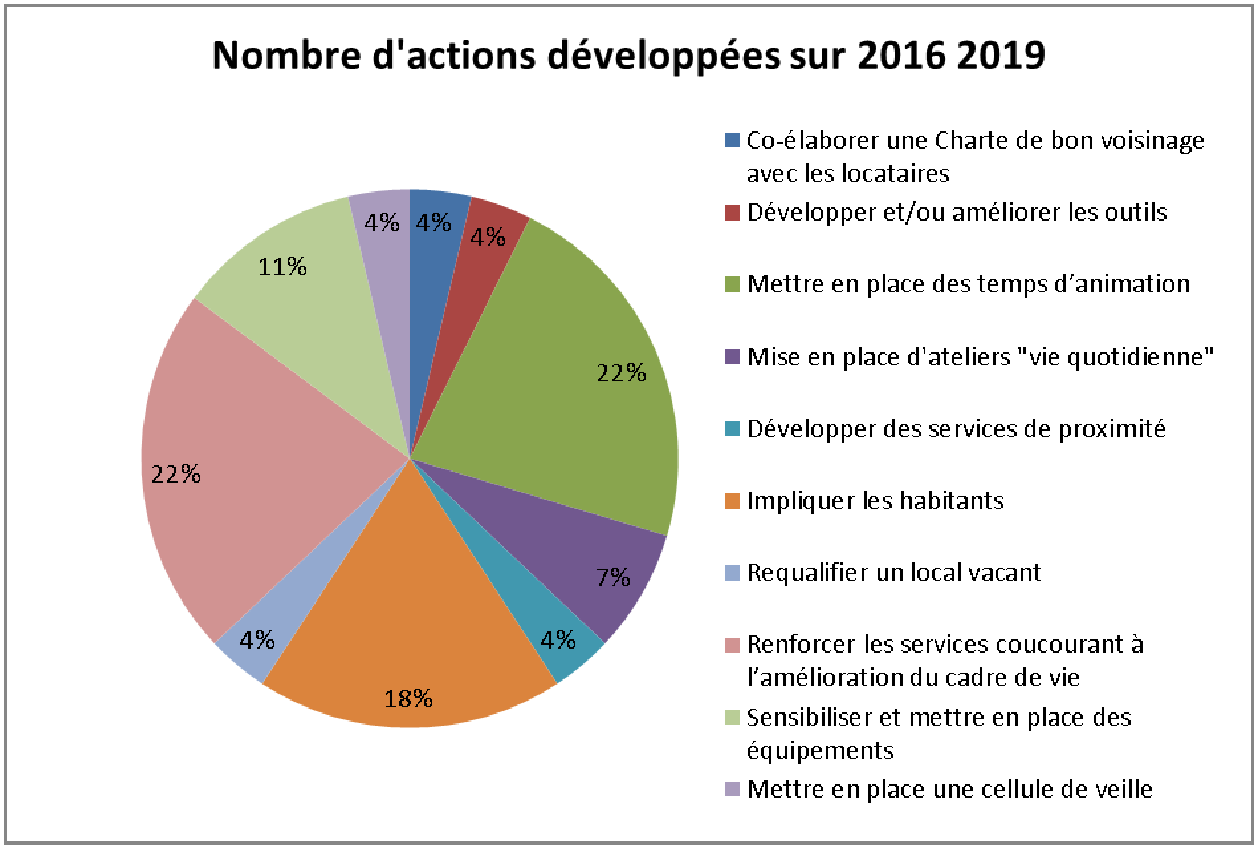

d. Les crédits mobilisés (spécifiques et de droit commun) **sur la période 2016/2019**

296 154,05 € de crédits spécifiques « TFPB » ont été mobilisés sur les 3 dernières années *(détail précisé dans le tableau ci-dessous) :*

Crédits mobilisés	2016/2017	2018	2019 (prévisionnel)	TOTAL
TFPB	129 682,24 €	94 826,61 €	71 645,20 €	**296 154,05 €**
Droit commun du bailleur	24 264,58 €	58 960,60 €	41 296, 60 €	**124 521,78 €**
TOTAL	**153 946,82 €**	**153 787,21 €**	**112 941, 80 €**	**420 675,83 €**

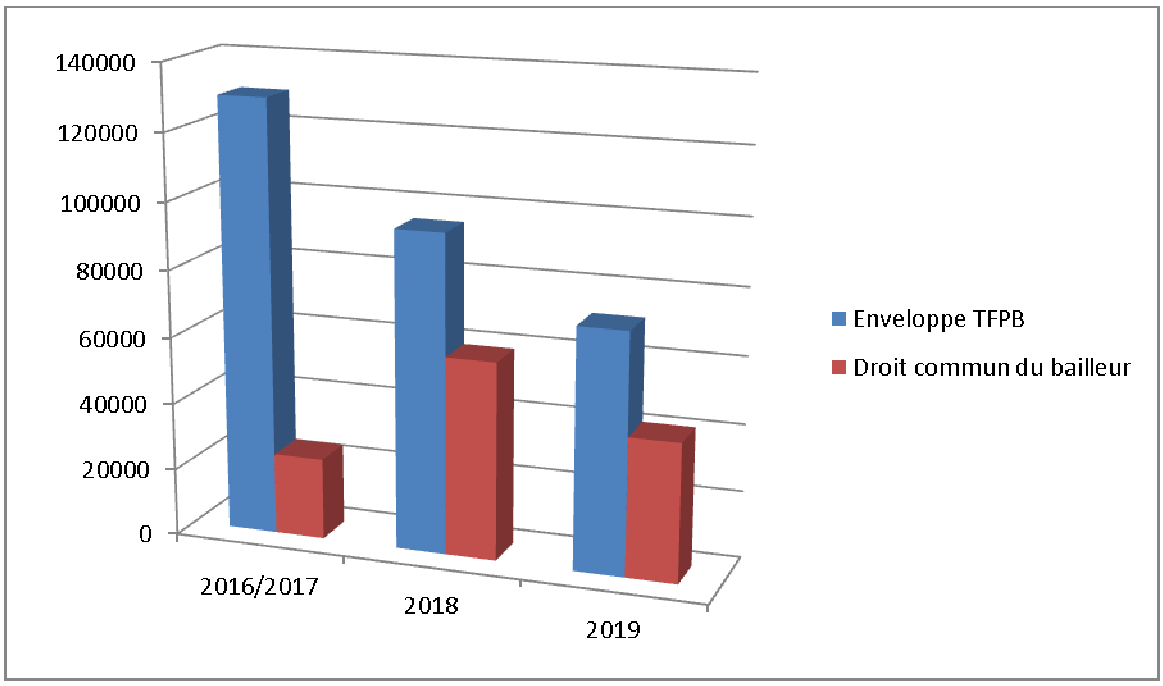

e. Les actions majeures

⇨ **Projet 2016 « Développement des chantiers éducatifs dans le cadre de l'aménagement des espaces en pieds d'immeubles et de la réfection des caves »**

Quatre opérations ont été développées dans le cadre de chantiers éducatifs (impliquant des jeunes du quartier) :

- la réalisation d'un espace d'ébat pour chiens au sein de la résidence Canteloube ;
- l'aménagement du petit parc de la cité de Canteloube ;
- la réfection de certaines caves de la cité de Canteloube (cages 8 à 13).

Espace d'ébats pour chiens

Caves

⇨ **Projet « Cante Moove, cultures urbaines à Canteloube »** *(2017-2018-2019)*

Ce projet a permis de développer des équipements et des espaces pour la pratique du vélo et du skate.

- création d'un espace dédié et sécurisé à la pratique du vélo, du skate et des moyens de mobilité douce ;
- réhabilitation d'un ancien local à poubelles en « garage à vélos » sécurisé et décoré avec une fresque colorée et ludique ;
- mise à disposition d'une dizaine de vélos pour les locataires ;
- organisation d'animations à destination des enfants de 6 à 17 ans (initiations aux pratiques du skateboard et du BMX…);
- découverte de l'Épicentre (structure dédiée aux cultures urbaines) ;
- mise en place de temps de partage avec les familles autour d'un goûter partagé ;
- organisation d'une journée « multisports ».

Dalle Cante Moove

Réhabilitation d'un ancien local poubelles en local à vélos avec achat de vélos mis à disposition des locataires

Initiations skate et BMX en pieds d'immeubles de la résidence Canteloube

Stage de perfectionnement à l'Épicentre

⇨ **Projet expérimental « Logement / santé » pour les ménages des résidences HLM du quartier de Marmiers** *(2017, 2018 et 2019)*

Ce projet, développé en partenariat avec la Mutualité Française Auvergne Rhône-Alpes, l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac et le bailleur social Cantal Habitat, s'articule autours de **trois typologies d'actions** :

- volet Habitat / logement : embellissement et/ou réhabilitation d'une à deux pièces.

- volet Vie quotidienne : mise en place de 4 ateliers autour de la gestion des fluides, du budget, de la qualité de l'air intérieur, de l'hygiène / propreté.

- volet Santé et « bien-être » (sport, loisirs, détente, lien social…) : mise en place de 3 ateliers sur l'alimentation, l'activité physique et le sommeil.

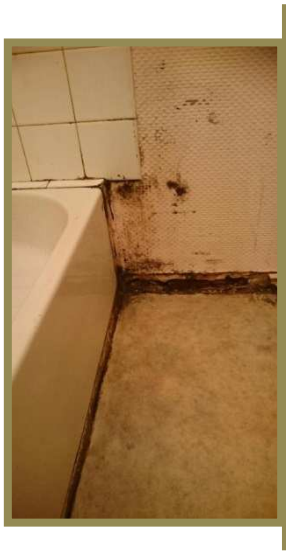

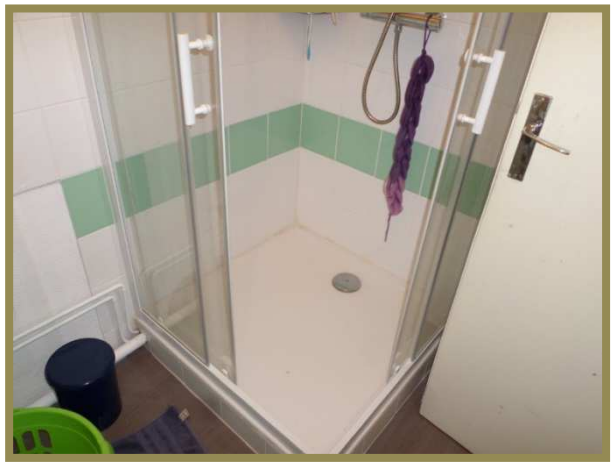

⇨ **Projet « Lancement d'une démarche éco-citoyenne »** *(2017)*

Deux actions ont été développées autour d'une démarche éco-citoyenne :

- à titre expérimental (sur une durée d'un an), le **ramassage bimensuel des encombrants** (dans le cadre de chantiers éducatifs) sur l'ensemble des résidences HLM situées sur le quartier sud d'Aurillac (La Montade, Brouzac, Canteloube, Clémenceau, Cortat et Marmiers) ;

- des **temps de sensibilisation et d'animation autour de la gestion des déchets** (informer sur les nouvelles installations et organisations de la collecte des déchets).

⇨ **Projet « Cinéma dans mon quartier »** *(2018 et 2019)*

Ce projet propose différentes actions et temps d'animations :

- des séances de cinéma en plein air (diffusion d'un court métrage puis d'un film grand public) à Canteloube et à Cortat/Marmiesse, après avoir partagé un moment de convivialité autour d'un apéritif dinatoire préparé par le Conseil Citoyen ;
- une passerelle avec le cinéma Le Cristal par l'application d'un tarif préférentiel pour les moins de 25 ans ;
- deux sorties famille au cinéma ;
- un atelier de programmation et un de réalisation (projet 2019) avec un groupe d'habitants ;
- une participation au festival du Court métrage à Clermont Ferrand (projet 2018).

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- poursuivre le développement de projets concourant à l'amélioration des conditions de vie des habitants (en pieds d'immeubles et chez les locataires) ;

- perpétuer la démarche d'association des habitants et des membres du Conseil Citoyen à la définition et la mise en œuvre des actions qui les concernent ;

- renforcer la démarche d'information sur les actions proposées afin qu'elles puissent bénéficier au plus grand nombre ;

- consolider le travail de « l'aller vers » en s'appuyant sur le ou les médiateurs sociaux.

VI – BILAN DES POSTES « ADULTES RELAIS » MOBILISES SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE « MARMIERS"

Partie rédigée par la DDCSPP 15 *(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)*

a. Le dispositif

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le programme Adultes-Relais encadre des interventions de proximité dans les zones urbaines sensibles et les territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociales. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser le règlement des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

Il s'agit d'un dispositif national qui permet le lutter contre toutes les formes d"exclusion dans les quartiers en difficultés. L'adulte-relais est un médiateur social qui a vocation à favoriser le lien entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions.

L'attribution d'un poste d'adulte-relais est formalisée par une convention entre l'État et les organismes susceptibles de bénéficier du dispositif.

b. Les missions

Les missions des adultes-relais donnent lieu à un ensemble d'activités qui peuvent varier d'un contexte local à un autre. Elles visent notamment à :

- accueillir, écouter, orienter, et exercer toute activité qui concourt au lien social dans une association ou un équipement de proximité,
- aider et accompagner les personnes dans leurs démarches, être une interface entre les individus et les institutions, entre les institutions elles-mêmes,
- réguler par la médiation les tensions, les conflits entre individus, entre individus et institutions et contribuer à améliorer ou préserver le cadre de vie et la tranquillité publique,
- accompagner les professionnels auprès des publics,
- informer et accompagner les habitants dans leurs démarches, faciliter le dialogue entre service public et usagers, et notamment dans le champ de l'éducation, établir des liens entre les parents et les services qui accueillent leurs enfants ; mais aussi dans le champ de la culture, du logement, de l'insertion professionnelle et la santé…
- faciliter le dialogue entre les générations, accompagner et renfoncer la fonction parentale par le soutien aux initiatives prises envers ou par les parents,
- contribuer à renforcer la vie associative de proximité et développer la capacité d'initiative et de projet dans le quartier et la ville.

c. Rapports d'activités des Adultes-Relais sur le quartier de Marmiers :

Depuis octobre 2016, 4 adultes-relais mobilisés sur le quartier de Marmiers sont portés par 4 structures

⇨ Poste adulte-relais porté par la Ville d'Aurillac

- <u>Domaine d'intervention spécifique</u> : cadre de vie, espaces publics et soutien à la vie associative.

- <u>Rappel des missions du médiateur</u> :
  - favoriser la participation citoyenne dans l'amélioration du cadre de vie,
  - travailler en lien direct avec la chef de service et les animatrices des conseils quartier
  - coordonner son action de terrain avec les autres médiateurs présents sur le QPV
  - faire le lien entre les habitants et les services de la collectivité
  - transmettre les informations (projets.) et préoccupations des habitants
  - assurer le suivi des maisons de quartiers

- soutenir et accompagner les associations utilisatrices des maisons de quartier
- favoriser l'implication des habitants et le bénévolat.

- Activités/Projets/Actions
  - lien avec les services techniques pour assurer le suivi des demandes « cadre de vie » (propreté, voirie, équipements, aménagements extérieurs, tranquillité publique, etc)

  - projet de réaménagement de l'espace public de Brouzac :
    - réalisation d'un enquête porte-à-porte,
    - présentation du projet,
    - travail en lien avec les services techniques et la direction de l'aménagement
    - organisation d'une journée d'inauguration.

  - accompagnement et soutien à la vie associative
    - réunion avec les responsables associatifs et soutien dans l'organisation de manifestations,
    - rencontres avec les animateurs et membres des conseils de quartiers,
    - présence sur les animations organisées par les associations et conseils de quartier

  - îlotage, rencontre et échanges avec les habitants
    - organisation de rencontre et échanges avec un groupe d'habitants du QPV en collaboration avec le conseil de quartier,
    - participation à l'organisation d'animations avec les acteurs du territoire (sortie familiale avec le centre social, journée « Cité Sport », les Jardins Fleuris, la Fête des Cités.)
    - affichage et distributions d'informations,
    - organisation de navettes gratuites pour participer aux animations estivales,
    - accompagnement des habitants du QPV sur des animations portées par la Ville d'Aurillac,
    - médiation entre habitants et festivaliers lors du Festival Éclat
    - travail en lien avec le Centre d'Hébergement sur l'accueil de familles réfugiées.

  - suivi de l'utilisation des maisons de quartiers :
    - suivi de l'entretien et des interventions techniques à Brouzac, La Monade, Canteloube, Leymarie et Belbex.
    - visite de contrôle : propreté, utilisation des panneaux d'affichage….
    - lien avec les services et entreprises (ménages, livraison de matériel et entretien équipements)
    - mise en place cahier de suivi
    - affichage hebdomadaire d'information à destination des associations et des habitants
    - réunions d'informations et d'échanges avec les utilisateurs
    - suivi des locations individuelles aux particuliers (maison de quartier de Brouzac)

  - Coordination avec les autres adultes relais du territoire
    - atelier Passerelles, réunion avec l'association DAHLIR
    - rencontres régulières sur le terrain entre médiateurs, échanges d'information et de pratiques,
    - réunion d'information et d'échange avec tous les utilisateurs (utilisation partagée)
    - coordination avec le médiateur du Centre Social de Marmiers
    - suivi des jardins partagés de Brouzac (lien jardiniers et services techniques de la Ville)
    - organisation d'une matinée de sensibilisation avec la SMOCE en direction des habitants

- Formations : nombre d'heures de formation sur l'année : 3

⇨ Poste adulte-relais porté par Accent Jeunes

- Domaine d'intervention spécifique : Accès aux droits, citoyenneté et prévention de la délinquance

- Rappel des missions du médiateur
  - présence sociale dans les rues du quartier sur de la ville d'Aurillac
  - soutien aux initiatives d'habitations, accompagnement d'une dynamique de développement social local.
  - accompagnement social et éducatif sur demande du jeune et/ou de la famille
  - animation des expositions sur la citoyenneté dans les établissements scolaires

- Activités/Projets/Actions
  - Médiation dans les quartiers sud d'Aurillac
    - présence sociale régulière, travail de rue, secteurs Canteloube/Clemenceau et Brouzac
    - animation d'un groupe de parole avec le CE2 de Canteloube tous les jeudi après midi (22 enfants)
    - animation de foot en salle le mercredi après midi (20 jeunes)
    - animation et encadrement des activités coconstruites entre Accent jeune et Brouzac (séjour à Narbonne et sortie Parc Vulcania, Sortie cinéma et goûter, sortie Le Lioran….)
    - actions éducatives ponctuelles en direction des enfants du groupe de paroles et ceux des quartiers prioritaires (prisme spectacles "Pat'Patrouille, jeux de société, parc aquatique de la Saule….)
    - participation et engagement avec le Centre Social de Marmiers (spectacles fin d'année, Noël, découverte activités numérique…)
    - accompagnement en lien avec les animations « Volley Cité », quartier Brouzac et Clemenceau
    - participation à l'opération « si t'es sport » organisé par la ville d'Aurillac

  - Les expositions citoyenneté :
    - Exposition 9/13 ans « moi jeune citoyen » permet d'apporter des réponses et d'instaurer le dialogue avec les enfants sur des situations qu'ils peuvent rencontrer dans leurs lieux de vie et où la loi et la règle constituent une référence (la maison, la rue, l'école, les interlocuteurs de l'enfant et l'Assemblée Nationale),

    - Exposition 13/18 ans « questions justice » permet d'aborder les différents aspects des droits et devoirs dans la vie quotidienne (accès aux droits, respect de la loi, conséquences des actes commis…), de mieux repérer les acteurs sociaux et de connaître les lieux d'information et d'écoute existants (jeux, discussions et débats avec l'animateur).

- Formations
  - Prévention et gestion des conflits
  - Tranquillité publique
  - Les bases du métier de médiateur social
  - Animation de groupes sur les territoires
  - Formation qualifiante de Moniteur-Educateur
  - Formation en intra CNLAPS
  - Séminaires « Entre éducation et cohésion : les interventions de la prévention spécialisée »

⇨ Poste adulte-relais porté par le DAHLIR et Cantal Habitat

- Domaine d'intervention spécifique

Insertion sociale par la pratique d'activités sportives et culturelles, (logement, habitant, relation voisinage et espace collectifs dans les cités).

- Rappel des missions du médiateur
  - assurer une médiation sociale de proximité et une veille sociale auprès des locataires de Cantal Habitat sur le quartier politique de la ville et pour l'ensemble des habitants du secteur.
  - accompagner de façon individuelle et collective les habitants à la création de lien social et dans une dynamique d'insertion au sens large à travers la pratique d'un loisir (activités sportives, culturelles et bénévolat) réguliers et accessibles.

- Activités/Projets/Actions
  - accompagnement physique des personnes dans une institution ou un service,
  - répondre aux demandes d'informations par domaines (logement)
  - réunion et rencontre collectives organisées dans les domaines de la santé, du logement, de la citoyenneté et prévention, de la gestion urbaine de proximité et du sport/loisir
  - mobiliser le public pour la participation aux activités collectives (semaines HLM/Cante'moove)
  - intervention et médiation sur des situations conflictuelles (voisinage, familial…)
  - signalement de dysfonctionnements techniques et matériels repérés dans l'espace public
  - diagnostic des rencontres avec les habitants, ciblage du public (enfants 6-10 ans, adultes âgés ou isolés)
  - mise en place, coordination et présence sur les ateliers passerelles pour proposer aux habitants de QPV des séances de découverte d'activités de loisirs, la partie opérationnelle est assurée par le CDOS
    - élaboration de l'Atelier Cirque, animé par l'association Tout un Cirque sur la période d'octobre 2018 à janvier 2019, (60 participants en majorité des enfants de 6-10 ans sur de 2 ateliers)
    - atelier JUDO (avec la participation de 10 enfants de 6-10 sur 1 atelier)
    - mise en place de l'atelier GYM animé par le comité départemental de la Gym Volontaire sur la période juin à juillet 2018 (d'adultes isolés et âgés de plus de 50 ans).
  - veiller à une égalité territoriale, à l'accessibilité et à l'implication des familles
  - réunion et rencontre collectives organisées dans les domaines de la santé, du logement, de la citoyenneté et prévention, de la gestion urbaine de proximité et du sport/loisir

- Formations : non qualifiante de maîtrise informatique

⇨ Poste adulte-relais porté par le Centre Social de Marmiers

- Domaine d'intervention spécifique

La participation des habitants dans les projets et instances collectives du territoire.

- Rappel des missions du médiateur
  - une présence régulière sur les zones de vie du territoire;
  - une relation de proximité soutenue avec les habitants;
  - l'accompagnement de certains publics dans la réponse à leurs besoins spécifiques et individuels;

* l'accompagnement du public vers le lien social et le soutien de projets participatifs d'habitants.

- Activités/Projets/Actions
  * Accompagnements individuels : 487 entretiens réalisés pour des accompagnements (administratifs, social, emploi…), correspondant à 132 personnes rencontrées dont 56 bénéficiant d'un suivi régulier.

  * Rendez-vous Cités : accueil de proximité (appartement de Canteloube et à la maison de Brouzac) conduite par 2 animatrices favorisant un accompagnement plus individualisé.
    Ces rencontres permettent de faire émerger des attentes et des besoins sur la vie quotidienne et le cadre de vie dans la cité et de construire des projets participatifs.

  * Canteloube (en partenariat avec le Conseil Citoyen) : 33 séquences réalisées en 2018 avec 19 participants :
    - 5 rencontres avec le conseil citoyenne : ateliers d'écritures de la Charte du Fond de Participations des Habitants (subvention) et création d'un comité d'habitant qui juge de l'attribution de ces fonds et d'une charte encadrant cet usage ;
    - 8 ateliers d'échanges de savoir intergénérationnel (couture, cuisine…) ;
    - 5 journées dédiées au développement de projet ;
    - 1 action de diagnostic en marchant au cœur de la cité ;
    - 10 ateliers initiation à la mosaïque ;
    - 2 journées de groupe de parole ;
    - 1 sortie au Pas de Cère ;
    - 1 journée jeux et loisirs.

  * « Coup de main, coup de pouce »
    La difficulté à mobiliser des volontaires en fonction des sollicitations d'aides a conduit l'équipe du centre social à réorienter l'action sur des projets collectifs. La participation et le partage du « savoir faire » est plus souple. Ateliers de fabrication des aménagements de l'agora des jardins partagés de Brouzac,(8 ateliers mobilisant 15 habitants du QPV)

  * Les Jardins partagés de Brouzac
    Ils s'adressent en priorité aux personnes qui vivent en appartement et qui souhaitent accéder à « un bout de jardin » :
    - 28 parcelles pour 28 ménages (6 célibataires et 22 familles) dont 50 % de femmes, 18 habitants du QPV, 4 du quartier dit « en veille » et 6 des autres quartiers du territoire Sud Aurillac.

    Le projet a été initié par la Ville d'Aurillac avec pour but de :
    - favoriser la participation des habitants ;
    - créer un lien social et développer les relations d'entraide ;
    - produire et consommer des produits de qualité à moindre coût ;
    - susciter des échanges de savoirs et de pratiques.

    En 2018, la constitution du collectif des « bien veilleurs » a permis d'identifier et d'agir sur différents thèmes :
    - nettoyage des espaces communs, la gestion de l'eau et création d'un puits ;
    - échanges et conflits de voisinage (entre parcelle) ;
    - aménagement d'une agora ;
    - sensibilisation aux gestes éco citoyen (intervention du CPIE Haute Auvergne).

  * Conseil Citoyen se réunit mensuellement, il est animé par le médiateur du centre social de Marmiers dans le cadre du Contrat de Ville (composé de 12 habitants et de 3 acteurs du territoire) :
    - préparer et participer aux comités du Contrat de Ville (technique et pilotage) ;
    - participer au groupe de réflexion sur le projet « Vivacité ».

Dans le cadre du « Pouvoir d'agir » des habitants, le Conseil Citoyen a été sollicité par les acteurs professionnels du Mieux Vivre pour la prise en charge d'action d'animation du quartier

* « Mieux Vivre Ensemble » dans les Cités est un collectif en partenariat avec Cantal Habitat, les assistantes sociales de secteur du Conseil Départemental, le CCAS, France Terre d'Asile et Forum réfugiés. Il accompagne le Conseil Citoyen dans l'élaboration et la réalisation d'actions, il a un rôle d'appui et de facilitateur (fête du sport de la ville d'Aurillac, Hiberna Rock).

* Fonds de participation des habitants :
  Ce dispositif, mise en place dans le cadre du Contrat de Ville, permet de redynamiser l'implication active des habitants sur des projets collectifs en obtenant par le biais du FPH une subvention pour aider à créer des actions. En 2018, le Centre Social de Marmiers a souhaité transféré la gouvernance du comité d'attribution aux habitants du quartier prioritaire en s'appuyant sur le Conseil Citoyen pivot déterminant de l'action des résidents.
  Un Charte régulant et encadrant l'accès au FPH a été rédige (ateliers dédiés).
  - 8 actions réalisées, soit la participation active de près d'une cinquante d'habitants à l'animation de temps conviviaux et festifs ;

  Un projet sortant de l'ordinaire a été élaboré et démarré fin 2018 dans le cadre des financements État Politique de la Ville , la formation au PSC1 pour les résidents sur quartier prioritaire politique de la Ville. Ce projet va courir jusqu'en 2020 et fera en partenariat avec les sapeurs Pompiers.

- Formations

Formation DEJEPS

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- poursuivre le recrutement/renouvellement d'adultes-relais ;

- piloter et coordonner l'action des adultes relais et des structures porteuses ;

- structurer le suivi des actions des adultes relais ;

- sensibiliser les structures porteuses à la formation vers le retour à l'emploi des adultes relais ;

- encourager la mise en place d'actions collectives à partir des besoins de terrains observés portées par l'ensemble des adultes-relai.

VII – BILAN DE LA PARTICIPATION CITOYENNE / DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL CITOYEN

Partie rédigée par la DDCSPP 15 *(Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal)*

a. Composition :

Le conseil citoyen est composé de 3 collèges :

- le collège « habitants » - 9 membres (4 femmes et 5 hommes) ;
- le collège « acteurs locaux » - 3 membres (3 femmes) ;
- le collège « consultatif » - 1 membre issu du quartier vécu (1 femme).

4 nouveaux membres sont en voie d'intégration :

- 2 membres issus du QPV ;
- 2 membres issus du quartier vécu.

b. Réunions

Le conseil citoyen se réunit mensuellement et, le cas échéant, de manière exceptionnelle si nécessaire (en moyenne, 15 réunions par an).

Le taux de participation est très bon (11 membres actifs sur 13 en moyenne).

Les membres du collège « habitants » participent à 100%.

La participation aux instances est rigoureuse : COPIL et 2 COTECH

c. Formations

Le conseil citoyen participe à plusieurs formations dont, pour les principales :

- « Agir en mode Projet » - intervenante "Frédérique PALLUT" - 9 participants
- « Valeurs de la République et Laïcité » - intervenants Simon RAMAT et Julien VALY (DDCSPP du Cantal) - juin 2018 - 7 participants
- « Renouvellement urbain » - École du Renouvellement Urbain (Paris) - juin 2018 - 2 participants
- D'ores et déjà, de nouvelles formations sont programmées :
- École du Renouvellement Urbain
- « gestion d'un budget » dont l'objectif est l'intervention du conseil citoyen auprès des habitants sur la gestion du budget domestique

d. Actions 2018-2019

Le conseil citoyen met en œuvre plusieurs actions auprès des habitants du quartier dont les plus récentes sont :

- « Se former / s'informer » financée par le CGET en partenariat avec l'UDSP ;
- « Initiation aux gestes qui sauvent » avec passage de la PSC1 – environ 30 habitants ont été formés (dont tous les membres du CC). De nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées ;
- « Focus - fête des cités » avec démonstrations et initiations par les pompiers, ateliers sur les risques ménagers ;
- Plusieurs actions financées par le Fond de Participation des Habitants (FPH) sont mises en œuvre sur proposition de projets par les habitants eux-mêmes. Afin de faire émerger des projets, le conseil citoyen tient deux fois par mois des permanences et renforce la communication sur le FPH et ses opportunités (affiches). Quelques projets d'actions à mettre en œuvre :
    - Projet autour des « Valeurs de la République et de la Laïcité » : dans la continuité de la formation suivie par le conseil citoyen, mise en œuvre d'une exposition sur la Laïcité et organisation de « goûters-débats » hebdomadaires autour des valeurs de la République.
    - Projet autour de l'environnement et du tri sélectif

e. Les points positifs relevés

- Taux de participation et assiduité ;
- Intégration de nouveaux membres ;
- Autonomisation du conseil citoyen gagne qui, désormais, porte avec assurance sa propre parole ; pour exemple, les membres présentent eux-mêmes le conseil citoyen à l'assemblée générale du centre social de Marmiers ainsi que dans les instances du contrat de ville.

f. Les difficultés évoquées

- Intégration de nouveaux membres dans le collège des acteurs locaux difficiles.
- Reconnaissance du conseil citoyen par les partenaires institutionnels à améliorer.

Axes de progrès et / ou orientations pour 2020 / 2022

- reconnaître le conseil citoyen comme un acteur légitime du Contrat de Ville conformément aux textes réglementaires ;

- pérenniser les aides financières apportées au conseil citoyen ;

- soutenir le conseil citoyen dans la démarche d'intégration de nouveaux membres dans les trois collèges.

VIII – LES AXES DE PROGRES ET/OU ORIENRATIONS PROPOSES POUR LA PERIODE 2020/2022

25 axes de progrès et/ou orientations sont proposés pour les 3 prochaines années :

Thèmes	Axes de progrès / orientations proposées
Pilotage et animation du Contrat de Ville	- N°1 : Poursuivre la dynamique partenariale proposée dans le cadre du contrat ; - N°2 : Renforcer / développer la participation des membres du Conseil Citoyen aux groupes « projets » ; - N°3 : Proposer un format de réunion du Comité Technique favorisant la participation et l'implication de ses membres afin d'éviter un essoufflement et/ou redondance/routine dans les sujets traités.
Programmes d'actions	- N° 4 : Poursuivre les projets qui favorisent le lien social et le vivre ensemble afin de conforter les valeurs de solidarité et de citoyenneté ; - N°5 : Renforcer la démarche « l'aller vers » en développant les synergies et l'implication des différents médiateurs sociaux (postes «Adultes Relais») ; - N°6 : Accompagner les actions améliorant les conditions de vie des habitants, ainsi que leur santé ; - N°7 : Soutenir toutes initiatives qui permettront l'employabilité et l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en levant les freins identifiés ; - N°8 : Développer les actions d'éducation et de soutien à la parentalité qui défendent le principe de co-éducation et positionnent le parent comme premier acteur éducatif auprès de son enfant ; - N°9 : Amplifier le soutien et l'appui aux initiatives et projets d'habitants.
Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	- N°10 : Mettre en œuvre le programme de travail de la convention NPNRU ; - N°11 : Lancer, dès le 1er semestre 2020, le relogement des ménages de la résidence HLM de Marmiers ; - N° 12 : Proposer, en amont de la réorganisation spatiale et des travaux de résidentialisation, la mise en œuvre « opérationnelle » d'une stratégie de rééquilibrage du peuplement de la résidence de Canteloube. L'objectif étant de garantir la mixité sociale sur ce parc HLM ; - N° 13 : Installer la « Maison du projet » dès 2020 en étroite relation avec le Conseil Citoyen.

Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	- N°14 : Poursuivre le développement de projets concourrant à l'amélioration des conditions de vie des habitants (en pied d'immeuble et chez les locataires) ; - N°15 : Perpétuer la démarche d'association des habitants et des membres du Conseil Citoyen à la définition et mise en œuvre des actions qui les concernent ; - N°16 : Renforcer la démarche d'information sur des actions proposées afin qu'elles puissent bénéficier au plus grand nombre ; - N°17 : Consolider le travail de « l'aller vers » en s'appuyant notamment sur le ou les médiateurs sociaux.
Postes « Adultes relais »	- N°18 : Poursuivre le recrutement/renouvellement d'adultes-relais ; - N°19 : Piloter et coordonner l'action des adultes relais et des structures porteuses ; - N°20 : Structurer le suivi des actions des adultes relais ; - N°21 : Sensibiliser les structures porteuses à la formation vers le retour à l'emploi des adultes relais ; - N°22 : Encourager la mise en place d'actions collectives à partir des besoins de terrains observés portées par l'ensemble des adultes-relai.
Participation citoyenne / du fonctionnement du Conseil Citoyen	- N°23 : Reconnaître le conseil citoyen comme un acteur légitime du Contrat de Ville conformément aux textes réglementaires ; - N°24 : Pérenniser les aides financières apportées au conseil citoyen ; - N°25 – Soutenir le conseil citoyen dans la démarche d'intégration de nouveaux membres dans les trois collèges.

Conclusion :

En préambule de cette conclusion, il convient de préciser que les écarts de conditions de vie entre les habitants du Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) « Marmiers » et ceux des autres quartiers de la ville d'Aurillac sont toujours observés, voire se sont accentués entre 2016 et 2019.

Dans ce cadre, le bilan à mi-parcours du Contrat de Ville met en évidence que les priorités et enjeux n'ont pas infléchis et restent de même nature que lors de l'établissement, en 2015, du diagnostic partagé.

Il est donc primordial / capital de poursuivre les efforts positifs engagés sur le quartier prioritaire, en déclinant et mettant en oeuvre les axes de progrès et les orientations mentionnés ci-dessus.

Pour ce faire, la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics signataires du Contrat de Ville doit être réaffirmée. En effet, une implication forte de tous les acteurs locaux est essentielle pour garantir l'atteinte des objectifs mentionnés dans le contrat initial, ainsi que ceux déclinés dans le bilan à mi-parcours.